

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ANGERS - 4901 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 10/10/2024 - 11059 - 2023 B 02573 - 982 344 939 - 3DMZ

3DMZ

Société par actions simplifiée au capital de 1.109.160 euros

Siège Social : 7 impasse de la Chaîne, ZAC de Beuzon

49000 ECOUFLANT

R.C.S. ANGERS 982 344 939

(la "Société")

ACTE CONSTATANT DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2024

EXTRAIT

Les soussignés :

[...]

agissant en qualité de seuls associés de la société "3DMZ", société par actions simplifiée au capital de 1.109.160 euros, divisé en 1.109.160 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune, entièrement libérées et de même catégorie, réparties entre les associés ainsi qu'il est indiqué ci-dessus,

statuant conformément à l'article 26.3 des statuts qui dispose que les décisions collectives *"sont prises, au choix du Président, en assemblée générale ou résultent du consentement des associés exprimé dans un acte sous signature privée"*,

reconnaissant avoir eu communication, préalablement aux présentes et pendant un laps de temps suffisant pour en prendre connaissance, l'étudier et prendre conseil, du texte des décisions soumises au consentement unanime des associés et généralement de tous documents nécessaires à leur information,

sont convenus à l'unanimité des décisions ci-après rapportées afférentes :

- à la constatation de la démission de Monsieur Damien GEINCHELEAU de ses fonctions de Directeur Général de la Société et à sa nomination en qualité de Président de la Société,
- [...]
- à la constatation de la démission de Monsieur Zacaria MERCHA de ses fonctions de Président de la Société et à sa nomination en qualité de Directeur Général,
- [...]

- à la répartition des pouvoirs entre les mandataires sociaux.

PREMIERE DECISION

Les associés,

prennent acte de la démission de Monsieur Zacaria MERCHA de ses fonctions de Président de la Société avec effet au 1^{er} octobre 2024 et décident à l'unanimité de nommer en remplacement aux fonctions de Président de la Société pour une durée indéterminée à compter du 1^{er} octobre 2024, Monsieur Damien GEINCHELEAU, né le 28 décembre 1977 à NIORT (79), demeurant à THORIGNE D'ANJOU (49220), 7 rue du clos de la vigne.

[...]

TROISIEME DECISION

Les associés,

prennent acte de la démission de Monsieur Damien GEINCHELEAU de ses fonctions de Directeur Général de la Société avec effet au 1^{er} octobre 2024 et décident à l'unanimité de nommer en remplacement aux fonctions de Directeur Général de la Société pour une durée indéterminée à compter du 1^{er} octobre 2024, Monsieur Zacaria MERCHA, né le 5 mai 1980 à CHOISY-LE-ROI (94), demeurant à ANGERS (49000), 113 rue Jean Jaurès.

[...]

CINQUIEME DECISION

Les associés,

décident à l'unanimité que :

- Monsieur Damien GEINCHELEAU disposera en sa qualité de Président des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société dans les limites de l'objet social et des pouvoirs dévolus par la Loi et les statuts à la collectivité des associés ; il continuera d'être seul autorisé à agir dans le domaine financier ;
- Messieurs Morgan LAUNAY et Zacaria MERCHA disposeront en leur qualité de Directeurs Généraux, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société dans les limites de l'objet social et des pouvoirs dévolus par la Loi et les statuts à la collectivité des associés, à l'exclusion toutefois du domaine

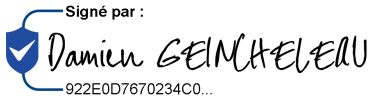
financier, qui continuera d'être réservé à Monsieur Damien GEINCHELEAU et dans lequel ils ne pourront intervenir à quelque titre que ce soit.

* *

*

Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Monsieur Damien GEINCHELEAU

Signé par :

922E0D7670234C0...